

2 DECEMBRE 2021

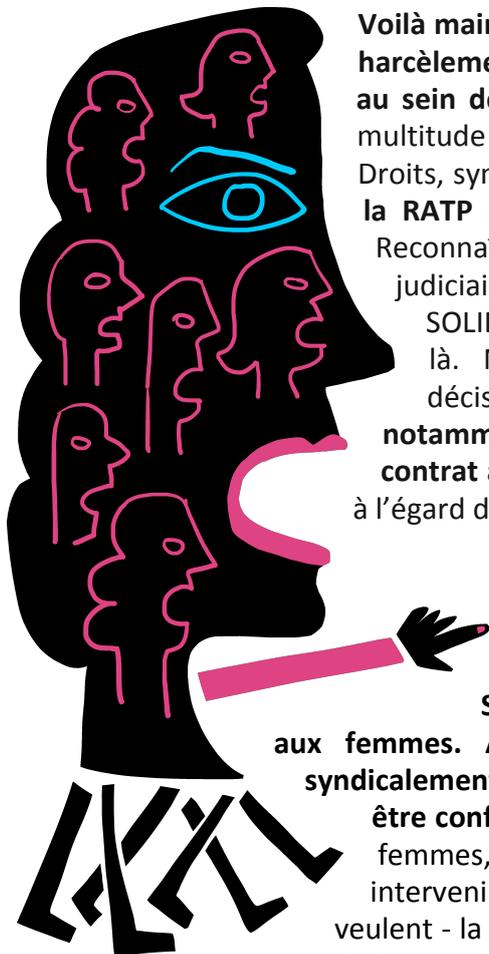
HARCELEMENT SEXUEL RECONNU

LA RATP SANCTIONNÉE FORTEMENT

Le 20 octobre 2021, nous étions nombreux et nombreuses à soutenir notre collègue qui se bat contre la RATP. Le délibéré est tombé, le harcèlement sexuel est reconnu. La RATP est condamnée à des milliers d'euros de dommages et intérêts. Cependant cette victoire est en demi-teinte, le conseil des prud'hommes n'a pas tiré les conséquences de sa propre décision. SOLIDAIRES RATP ne compte pas en rester là, nous renouvelons notre soutien total à notre collègue. La RATP doit revoir sa politique de prévention en matière de harcèlement sexuel.

Certes, une condamnation de la RATP

mais celle-ci reste insuffisante



Voilà maintenant plus de deux ans que notre collègue se bat contre le harcèlement sexuel, harcèlement moral et harcèlement d'ambiance au sein de la RATP. Le Conseil des Prud'hommes de Paris face à la multitude d'interventions (AVFT, Inspection du travail, Défenseur des Droits, syndicat SOLIDAIRES), en faveur de notre collègue, a **condamné la RATP pour la reconnaissance du harcèlement sexuel à 15000€**. Reconnaître le harcèlement sexuel et ne pas valider la résiliation judiciaire, cela n'est pas acceptable pour la salariée ni pour SOLIDAIRES RATP. De toute évidence, nous ne pouvons en rester là. Nous attendons prochainement la notification de cette décision. **Un employeur qui ne respecte pas ses obligations, notamment sur le harcèlement, justifie en soit la résiliation du contrat au tort de celui-ci.** Vu le comportement que l'entreprise a eu à l'égard de notre collègue, elle ne souhaite plus rester à la RATP.

SOLIDAIRES EN ACTION

Solidaires réaffirme son combat contre ces violences faites aux femmes. Agir, c'est faire reculer les fausses idées, c'est aussi syndicalement se saisir des situations auxquelles les militantEs peuvent être confrontés sur le lieu de travail. Ecouter, recueillir la parole des femmes, rassembler les « indices », les informer de leurs droits, faire intervenir les acteur/trices de la prévention, saisir - si les femmes le veulent - la hiérarchie, les orienter vers les associations spécialisées pour les victimes de ces violences ou dans leurs démarches pénales...

C'est ça aussi notre rôle de syndicaliste !